ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des infirmières et infirmiers libéraux

Question écrite n° 41871

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmières libérales et des infirmiers libéraux. En dépit de leur épuisement et des difficultés rencontrées, ils demeurent mobilisés sur la prise en charge des personnes âgées et dépendantes, en assurant le maintien à domicile de plus de 75 % des personnes âgées, en perte d'autonomie. C'est grâce à la continuité des soins assurés par les infirmières libérales et les infirmiers libéraux que le domicile des patients est désormais le « premier hôpital de France ». Mais le statut d'infirmière ou d'infirmier de famille, à l'instar du médecin traitant ou du pharmacien référent, n'est toujours pas reconnu et valorisé . Or le Gouvernement avait promis d'engager une réforme innovante de la prise en charge du « Grand Âge », pour contenir la croissance des besoins. C'est pourquoi il lui demande les mesures urgentes qu'il entend prendre, pour accélérer la prise en charge à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie par les infirmières libérales et les infirmiers libéraux.

Données clés

Auteur : M. Didier Quentin
Circonscription : Charente-Maritime (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41871
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 octobre 2021, page 7522
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)